

PRIX DE L'ABONNEMENT
EDITION QUOTIDIENNE
Un an \$3 00
Six mois 1 50
Trois mois 1 00
Quatre mois 1 00
L'abonnement est strictement payable d'avance.

LA JUSTICE
DIEU ET MON DROIT.

TARIF DES ANNONCES
Première insertion... \$0 10
Autres insertions... \$0 05
Avis de naissance, mariage ou décès... 0 15

BELLEAU & CIE, administrateurs.

BUREAUX - 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Quebec.

Ernest Chouinard, Redacteur

FEUILLETON DE LA JUSTICE

L'IDEE
DE-
JEAN TETEROL
Par VICTOR CHERBULIEZ

Quand je serai sur pied, tu me le payeras!
Cependant il eut le surlendemain un nouvel accès de colère.
M. Lobineau, qui commençait à s'inquiéter sérieusement de l'état de son malade, qu'il croyait perdu, M. Téterol dormait profondément. Il s'éveilla enfin; mais, avant d'ouvrir les yeux, il tint conseil pendant quelques instants pour savoir où il en était, il fit comme à tâtons le tour de lui-même, il découvrit que la crise était passée et qu'il était en vie. Il réussit à se mettre sur son séant, arracha le mouchoir noué autour de sa tête, le jeta au pied de son lit, et regardant son médecin avec un sourire narquois:
"Vous voilà bien étonné, docteur; il n'y a que les imbéciles qui se laissent mourir."

Quelques heures plus tard, quand M. Lobineau vint s'enquérir de l'état de son malade, qu'il croyait perdu, M. Téterol dormait profondément. Il s'éveilla enfin; mais, avant d'ouvrir les yeux, il tint conseil pendant quelques instants pour savoir où il en était, il fit comme à tâtons le tour de lui-même, il découvrit que la crise était passée et qu'il était en vie. Il réussit à se mettre sur son séant, arracha le mouchoir noué autour de sa tête, le jeta au pied de son lit, et regardant son médecin avec un sourire narquois:
"Vous voilà bien étonné, docteur; il n'y a que les imbéciles qui se laissent mourir."

GRANDE VENTE
DE
MARCHANDISES DE MAISON

5 Caisses de Coton Blanc de 13 1/2 pour 11 cts
3 " " Broderies depuis 1c a \$2.50.

Un assortiment complet de Coton et Toile à Drap et à Oreiller, Toile à Nappes, Toile à Serviettes, Serviettes de Tables, Nappes Blanches et Couleurs, Couvre-pieds Blancs et Couleurs, Couteils etc., etc.
IMMENSE REDUCTION
Sur la balance de nos Marchandises d'Hiver tels que Châles, Nuages, Flanelles, Couvertes, Etoffes à Robes, Drap à Manteaux et à Par-dessus, Camisoles et Caleçons.

25 DOZ. BAS DE LAINE SEULEMENT 20c LA PAIRE
COTE & FAGUY
4, Rue Saint-Jean.

HUILE NOIRE

Pour peindre les couvertures, cette huile ne demande aucune préparation; elle empêche la mousse de se former sur les bardeaux et préserve le bois.

HUILE OLEINE

Pour lubrifier les machines de tous genres, telles que moulins à battre et les machines pour l'agriculture et autres.

Huile de Charbon du Canada

Huile Kerosene des Etats-Unis

Lampes pour maisons et les églises dans les districts froids et nouveaux. Le plus grand assortiment.

A vendre à des prix modérés par F. O. VALLBRAND, 2, Cote Lamontagne

Societe de Prêts et Placements de Quebec.

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT
Capital payé... \$184,600.00
Fonds de réserve... 20,000.00

DIRECTEURS: M. le chevalier F. Kirouac, Président. Guill. Bouchard, Vice-président.

Cette société prête par acomptes de \$100.00 et plus, pour un an jusqu'à dix ans, sur la garantie de propriétés, créances hypothécaires et débiteurs.

Conditions de remboursement faciles

La société a constamment de l'argent à prêter et actuellement plusieurs propriétés situées dans la ville qu'elle peut vendre à des conditions avantageuses.

Robt. LaRoche, SECR. TRÉS.

ACADEMIE de MUSIQUE

LUNDI, 6 FEVRIER
L'UNION TALMA JOUERA

'Les Fiances d'Albano'

Drame en cinq Actes
PAR ADOLPHE D'ENNERY.

Costumes splendides
Decors magnifiques
Tableaux émouvants.

Sous le patronage distingué de l'honorable C. A. E. GAGNON, Secrétaire-Provincipal.

Ouverture Marche The Gallant Brigade Weingarten

1er Acte La Venetia

2em Acte Le Serment

3em Acte Le tableau des ruines de San Gaetano

4em Acte Le Casino

5em Acte Le Jugement de Dieu

Admission: Sèges réservés, 75 cent. Galerie, 25 cent.

Le Canada-Français

La première livraison de cette nouvelle revue a été tirée à un nombre d'exemplaires excédant le nombre actuel des abonnés.

Tannage a la facon

TANNERIE DUGAL QUEBEC

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du sousigné.

TANNAGE ET CORROYAGE de première qualité Prix modérés

JOSEPH DUGAL, TANNEUR, 530 et 532, rue St-Valier, St-Pch.

J. S. MAYO,

Importateur et Manufacturier d'Huiles

DE TOUTES SORTES 9-RUE COMMON-9 MONTREAL

2 nov. - 6 ms - 1

LOTERIE NATIONALE

DE COLONISATION

Sous le patronage de J. LE CURE A. LABELLE

CLASSE D

Tirage, le troisième Mercredi de chaque mois.

Le neuvième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI 15 FEVRIER 1888

A 2 HEURES P.M. VALEUR DES LOTS

\$60 000

Premiere Serie

Valeur des lots... \$50,000.00 Gros lot, un immeuble... 5,000.00

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble... de \$5,000 \$5,000

10 Terrains à Montréal... de 500 5,000

15 Ameublements... de 200 3,000

20 de... de 100 2,000

100 Montres d'or... de 50 5,000

1,000 Montres d'argent... de 20 20,000

1,000 Montres d'argent... de 10 10,000

2,147 Lots valant \$40,000

\$1.00 LE BILLET

Deuxieme Serie

Valeur des lots... \$10,000 Gros lot, un immeuble... 1,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble... de \$1,000 \$1,000

2 Immeubles... de 500 1,000

4 Meubles à la mode... de 250 1,000

50 Chaînes d'or... de 20 1,000

1000 Chaînes de toilette... de 5 5,000

1087 Lots valant \$10,000

25 Cts le Billet

LE SECRETAIRE S. E. LEFEBVRE

BUREAU: 19, rue St-Jacques, MONTREAL

VICTOR HARIER, Agent pour la vente des billets à Québec et à qui toute demande de billets par lettre vient être adressée, No 88, rue d'Alquiou.

Grande Vente de Quincaillerie

ETC., ETC., ETC.

Per en barra, fer a bouilloires, vitres a bouilloires, ferblanc en feuillet, les, toile noire toutes grandeurs, cuivre en feuilles et en barres et quincaillerie en general, etoupe, goudron, peintures de toutes couleurs, vitres, clous, resine, huiles, ancre, chaînes et cordage, etc., etc.

Nous appelons spécialement l'attention sur notre lot de 300 tonnes de fer en barres de toutes dimensions que nous vendons à prix réduits.

Les personnes qui auraient des lots de Marchandises dans cette ligne feraient bien de venir examiner notre stock et de s'assurer, le prix avant d'acheter ailleurs. Très certainement qu'elles y trouveront des bénéfices.

F. X. LETOURNEAU & Cie

177 RUE ST-PAUL.

En face de la cour a bois de Clint

MARBRERIE DE STE-FOYE

Monuments, Epitaphes et Poteaux en marbre, en granit et en pierre

D'UN FINI ET D'UN GOUT PARFAIT

A des prix defiant toute concurrence

EPITAPHES DE \$2.50 ET PLUS

Seul agent à Québec de ROBERT FORSYTH, célèbre Marbrier de Montréal et de la maison Wm. Townsend de New-York.

A. E. Bolduc,

MARBRIER, Chemin Ste-Foye

Camphre! Camphre!

Nous venons de recevoir à la

Pharmacie Centrale

un nouvel approvisionnement de CAMPHRE RAF FINE, qualité extra

Aussi: Un assortiment de bois de

Graines de jardins, de champs et de fleurs.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Nous avons besoin d'un JEUNE HOMME respectable, pour servir de nous auprès de notre pharmacie.

Jno. J. LaRoche & C

No. 67, Rue St-Valier ST-SAUVEUR

A VENDRE

A Conditions faciles

UNE MAISON à deux étages, avec jardin et emplacement, en face de la rue de l'Église, par la rue de la Fabrique, et de la rue de la Justice, à Québec.

Aussi: Un magnifique piano cottage, Voitures à l'usage de l'été, S'adresser à F. A. ST LAURENT, Écriteur et Courtier No 17 rue St-Jacques Basse-Ville Québec, 27 Janvier 1888.

LS EDUARD QUAY Exécuteur testamentaire, ou ALPHONSE BOISSONNEAULT, Avocat, 130, Rue du Pout, Québec, 27 Janvier 1888.

(A continuer)

L'ADMINISTRATION

SOMMAIRE DES ANNONCES

Grand concert annuel des Amateurs de Raquettes... L'Union Musicale... Institut Canadien de Québec... Compagnie du Chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean... J. G. Scott... Chemises à 10c... L. O. Villeneuve... Soumission - Ernest Gagnon... Avis - J. M. Shane... Loterie Nationale - S. E. Lefebvre, Secrétaire.

I. A. 'JUSTICE'

QUEBEC, 6 FEVRIER 1883

Quand l'iniquité aura couvert toute la terre, et la justice a pu se cacher à l'ombre d'un brin d'herbe, c'est assez pour qu'elle grandisse et parfume les trois mondes.

MICHAEL QUINCY

La paix et les préparatifs de guerre.

Tandis que les hommes d'état de l'Autriche et de la Russie s'efforcent de rassurer l'Europe contre les chances d'une guerre prochaine, le prince de Bismarck et les commandants des troupes autrichiennes et russes se livrent, par instinct ou par devoir, à des occupations qui recueillent toutes les craintes.

Le premier, le grand chancelier d'Allemagne, demande à son gouvernement un crédit additionnel de soixante dix millions de piastres, pour améliorer l'armée allemande en prévision d'une guerre imminente. Et c'est la manière du prince de Bismarck, de parler de la paix : en demandant des millions pour préparer la guerre.

De leur côté, les chefs d'armée de la Russie et de l'Autriche, obéissant aux ordres dissimulés de leurs gouvernements, et en contradiction flagrante avec leurs déclarations officielles, s'occupent, depuis des mois, de mobilisation extraordinaire, et jettent sur la frontière l'effectif déjà prêt.

Une heure même, avec les mots de paix et d'accommodement plein ses notes officielles, la Russie se tient prête à fondre sur l'Autriche avec une armée de 250,000, et cela, à un moment d'avis.

C'est dans cette préoccupation constante de pouvoir courir aux armes au moindre signal, que l'on parle de paix en Europe ; et il y a deux ans que cela dure. A certains moments les relations diplomatiques se sont tendues à se rompre entre les grandes puissances du vieux monde. On s'étonne que cette rupture soit encore à se produire, mais on parle toujours de la paix.

Est-ce la crainte, est-ce le désir du déchément tant prédit de la carte de l'Europe, qui fait donner dans ces contradictions ?

Au jour où le premier coup d'épée viendra rompre une maille, un fil de cette texture si ténue que l'on appelle l'accord diplomatique des puissances, soyons certains que la rupture ira jusqu'au bout, laissant de côté, avec leurs bataillons meurtris et leur territoire ensanglanté, ces Russes et ces Autrichiens qui auront enfin trouvé une issue à des haines générales et surannées.

Dans cette expectative, la France paraît calme ; et c'est étonnant. Car ce qui se prépare est peut-être pour elle, avec l'alliance inévitable de la Russie, le jour de cette revanche dont elle a presque fini de parler.

Les intérêts de Québec

ET LE

Banquet à Sir Adolphe

On nous annonce, pour le 9 février, un banquet en l'honneur de notre ministre de la milice. Et le Canadien prend occasion de cet événement politique pour rappeler tous les titres que Sir Adolphe possède à la reconnaissance des Québécois.

Nous lui ferons remarquer que, si l'un côté, Sir Adolphe a mis du zèle dans certaines entreprises qui peuvent être de quelque avantage pour Québec, entreprises dans lesquelles Sir Adolphe a lui-même des intérêts personnels à favoriser, d'un autre côté, lui et Sir Hector, n'étaient autres à leur poste quand il s'agit de défendre et de sauvegarder les intérêts primordiaux du district de Québec.

On les a vus constamment courber l'échine sous le joug de Sir John et ne s'inquiéter qu'à demi de ce qui pouvait contribuer à ruiner Québec.

Que ce banquet soit une affaire de parti, qu'il s'y agisse, par exemple, de réorganiser le parti conservateur dans le district de Québec, très bien ; nous n'avons pas à y voir. Mais que sous le prétexte d'intérêts à sauvegarder et de promesses ministérielles à attendre, on arrache au district et à la ville de Québec le témoignage d'une sympathie qu'ils ne peuvent avoir pour des ministres qui, de propos délibéré, ou par négligence, ou bien encore par intérêt personnel, les ont sacrifiés en maintes occasions, c'est par trop fort.

La population du district et de la ville de Québec ont trop bonne mémoire pour se fier désormais à la parole de ses ministres fédéraux.

L'affaire du terminus du Pacifique n'est pas si éloignée qu'ils oublient comment ils ont été trompés par Sir Hector, Sir Adolphe, et enfin par les meneurs bleus qui les entourent.

Le scandale des spéculations et des retards dans les travaux de notre ligne,

est là comme témoignage constant des bonnes intentions et du dévouement de nos ministres en faveur de la ville de Québec.

L'affaire du contrat des malles océaniques et du creusement du lac St. Pierre va encore contribuer autant que nous pouvons le prévoir, à donner une belle preuve des sentiments de nos ministres pour la ville de Québec.

Les déclarations de Sir Hector faites aux gens de Montréal, il y a quelques jours, nous montrent ce que nous pouvons attendre d'un ministre qui se hâte d'aller adouber des désirs de notre rivale, de peur qu'on entreprenne, au seul moment, l'idée qu'il puisse favoriser sa ville natale, de préférence à celle où il lutte pied à pied contre l'influence de son collègue, le Secrétaire d'Etat.

En face de tout cela, Québec ne serait-il pas insensé de répondre, les yeux fermés, aux appels du Canadien ? Le Canadien a sa manière à lui d'entendre les intérêts de notre ville. "Aidons, dit-il, nos amis de Montréal dans leurs efforts pour engager le gouvernement fédéral à se charger du creusement du canal St. Pierre, et en retour, Montréal aidera Québec à avoir son pont." Belle proposition, n'est-ce pas ; engager la ville de Québec à lâcher la proie pour l'ombre !

N'est-ce pas que le Canadien offre une belle perspective à nos citoyens en leur proposant de se laisser taxer afin que les navires d'un fort tonnage puissent aller de suite enrichir la ville de Montréal à notre détriment ? N'est-il pas mieux, avant de songer au pont, de s'assurer au moins que les gros navires remontant le St. Laurent resteront à Québec, pour y prendre leur fret, et par là même rendre la construction du pont nécessaire ?

Laissons cette barrière que la nature a mise entre la vieille capitale et Montréal, barrière qui lui donnerait à l'avenir la plus grande partie du commerce de l'Ouest, si nos ministres n'étaient pas décidés d'avance à le sacrifier et à sacrifier à l'intérêt du Dominion, aux ambitions des potentats de Montréal.

L'intérêt de Québec dans cette affaire des malles et du creusement du canal St. Pierre n'est-il pas identique à l'intérêt général du Dominion ?

Québec serait-il trop petit pour recevoir le commerce de l'Ouest et de l'Europe ? Est-il réellement de l'intérêt de Toronto, Kingston, Hamilton, Winnipeg, Victoria, etc., que leurs exportations se fassent plutôt par voie de Montréal que par voie de Québec ?

Au contraire, n'est-il pas de l'intérêt de la Province d'Ontario, du Manitoba et du Nord-Ouest de se soustraire aux surcharges que les compagnies océaniques leur font supporter, à cause des dangers du trajet entre Québec et Montréal ? Qu'on obtienne ces provinces de voir leurs marchandises débarquer ou s'embarquer plutôt à Montréal qu'à Québec, et des sommes pour cela aux dépenses nécessaires pour croiser et entretenir le Canal St-Pierre ?

N'ambitionnons pas d'être ridiculisés par des penseurs de l'avenir, quand ils songeront que nous avons complaisamment mis la main à cette œuvre, dans notre intérêt ?

Evidemment nous allons nous discréditer si nous venons d'avance sanctionner tout ce que pourront faire nos ministres.

Nous croyons que nos amis les conservateurs de cette ville y auraient plus gagné sous le rapport du zèle et de l'enthousiasme, s'ils avaient attendu la solution de la question des malles et du creusement du Canal St-Pierre.

La ville de Québec et le district tout entier devrait attendre pour prouver leur reconnaissance aux ministres qui auront fait triompher leurs droits.

Jamais on n'aurait vu plus belle démonstration.

Mais à la date fixée pour le prochain banquet, la population sera encore dans l'attente des promesses. On ne peut lui reprocher d'être sur ses gardes, car on l'a si souvent trompée.

Qui sait, si l'on n'est pas décidé d'avance, à sacrifier encore une fois ses droits ?

Qui sait, si les fidèles de Sir Adolphe et de Sir Hector ne se hâtent pas de faire leur démonstration avant la solution de ces grandes questions, de peur de ne pouvoir la faire quand ils auront réalisé ce qu'ils méditent ?

Qui peut dire qu'il n'y a pas quelque chose de vrai dans cette supposition, lorsqu'on voit les journaux de Montréal annoncer d'avance la décision des ministres au sujet du contrat des malles, lorsqu'on voit Sir Hector faire à Montréal les déclarations que l'on sait, et lorsque le Canadien semble nous préparer à accepter le sacrifice de nos intérêts.

Plaise à Dieu que toutes ces suppositions soient erronées et que Sir Adolphe ne vienne pas renouveler sur le tombeau de nos espérances, le banquet qu'il se permit autrefois en face de la tombe de Riel. En attendant, soyons sur nos gardes.

QUÉBÉCOIS.

Important

On a affiché ce qui suit au Bureau de Poste de St. Roch : "Afin de prévenir des retards dans la livraison des lettres, le Public de St. Roch est prié d'avertir ses correspondants de mettre St. Roch de Québec, au lieu de Québec seulement au bas de l'adresse des lettres."

RESUME DES DEPECHEES

AFFAIRES D'IRLANDE

Evictions sur l'héritage Clannicade. — Les landlords et lord Salisbury. — Les fêtes à Dublin en l'honneur de lord Ripon et M. Morley. — Toast de Sa Majesté.

Londres, 4. — Il doit y avoir de nouvelles évictions à l'héritage de lord Clannicade. Le très honorable Shaw-Lefebvre, ex-maire général des postes sous l'administration Gladstone, conformément à une promesse qu'il avait faite il y a quelque temps, annonce qu'il présidera à une assemblée à Longhrea, centre de l'héritage de lord Clannicade. Cette assemblée est une fois de plus destinée à protester contre les évictions et elle aura lieu le dix février courant.

L'hon. Lefebvre dit qu'en présidant cette assemblée il n'a pas en vue de venir en contradiction avec la loi et l'autorité mais seulement parce qu'il croit qu'il n'est que juste que la population du district qu'il représente ait le droit de tenir pareilles assemblées sans entraves de la part du gouvernement, comme la chose a été faite dans le cas de M. Blunt.

L'hon. Lefebvre est un homme d'une grande énergie et il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'il fera ce qu'il a promis. Lord Salisbury en réponse à une députation de landlords qui s'est rendue auprès de lui hier pour lui demander l'entière compensation des pertes résultant de l'abolition de la législation agraire des dernières années ; a répondu qu'il n'y avait pas lieu à compensation parce que ce n'est pas la loi agraire qui par leurs jugements ont pu causer ces pertes aux landlords.

L'un des faits les plus remarquables lors des réjouissances publiques à Dublin, à l'occasion du passage de l'honorable Morley et de lord Ripon, c'est qu'il y avait un grand nombre de délégués de l'Ulster lors de la réunion des Irlandais de toutes les parties de l'Irlande.

Ces fêtes sont certainement les plus importantes qu'on ait jamais connues dans l'histoire de l'Irlande. Ces délégués ont exprimé l'assurance que M. Parnell gagnera quatre nouveaux sièges dans l'Ulster, savoir : Tyrone-Nord, Tyrone-Sud, Derry-Nord et Derry-Sud.

Au lunch qui a eu lieu hier lorsqu'on a conféré l'honneur de la freedom (droit de cité) au marquis de Ripon et à l'honorable Morley, la question d'étiquette de la santé de la reine a été nettement décidée.

L'échevin Kerinan proposa la santé de la reine Victoria et exprima en même temps l'espoir que Sa Majesté vivrait assez longtemps pour signer la charte de l'indépendance législative irlandaise. Tous les membres du banquet se levèrent alors et burent la santé de la reine avec le plus grand entrain.

TERRIBLE EXPLOSION

Gallitzin, Penn., 3.—Quatre ouvriers polonais ont été mortellement blessés par l'explosion d'une grosse boîte de poudre dans laquelle l'un d'eux avait laissé tomber par mégarde des cendres de son cigare allumé. La maison dans laquelle s'est produit ce terrible accident a été totalement détruite.

L'ARRESTATION

Louisville, Ken., 3.—John Hoesch, un homme d'une trentaine d'années, est devenu fou par suite de l'abus des cigaretttes. Cet infortuné, qui est d'une maigreur horrible et dans un état de santé des plus critiques, a dû être envoyé dans un asile d'aliénés.

UNE FAMILLE MASSACREE

New-York, 3.—M. et Mme Branner, leurs deux filles et leur fils, exploitant une ferme dans le voisinage de Saco Maine ont tout mystérieusement disparu après avoir reçu une somme de \$7,000 en espèces provenant d'une succession qui leur était échu en Hollande. Les autorités locales ont la conviction que toute la famille a été assassinée et une enquête a été ouverte.

ACCIDENT DE CHASSE

Red Wood City, Cal., 4.—Gustave P. Frany, s'est tué accidentellement avec une arme à feu dans une excursion de chasse cette après-midi.

RICHE SUC ESSION

Oakland, Cal., 4.—Le testament olographe d'Antoine Chabot, philanthrope a été produit au greffe cette après-midi pour vérification des écritures. La succession du testateur Chabot est évaluée à la somme de \$1,457,000. La famille du défunt et les institutions de bienveillance ont reçu des legs généreux par ce testament.

UN VERDICT

Santa Rosa, Cal., 4.—Le jury au procès du militaire Marrow auquel on a fait subir un procès pour tentative de corruption de jurés s'est retiré pour délibérer à 3.20 h. p. m., cette après-midi. Il est revenu en cour à 3.40 h. p. m., et a rendu un verdict de "non coupable" en faveur de M. Marrow.

DÉPART DU 'PARTHAN'

Vancouver, C. A., 4. — Le steamer Parthian, de la ligne de la Colombie Anglaise, pour la Chine et le Japon, est parti à 7.30 a. m. aujourd'hui. Il a pris directement la mer sans faire escale à Victoria, vu certains règlements gênants de douane. Il avait à son bord une cargaison complète et des passagers.

ELECTION D'HALTON

Toronto, 4.—Le juge McMahon a condamné les coupables de fraude et corruption électorales, lors de l'élection dans le comté d'Halton à l'amende et à de courtes périodes d'emprisonnement chacune.

LA GAZETTE DU CANADA

Ottawa, 4.—La "Gazette du Canada" d'aujourd'hui contient ce qui suit :

E. L. Gould, W. J. Knowless, W. H. Shapley, L. H. Gower, J. Gower demandant des lettres-patentes les constituant en corporation sous le nom de "Gould Bicycle Company" pour la manufacture de bicyclettes, tricycles, etc.

G. B. Merritt, A. Cornett, S. Sarfoot, J. Garner, G. A. Trye, J. Piggott, F. B. Boutellier demandant aussi à être constitués en corporation sous le nom de "Chatoam Navigation Company" pour faire le service entre Chatham, Ont., et Detroit Michigan.

Avis : Avis est donné que la compagnie dite "Chicagets Marine Transport Company" (limitée) s'adressera au parlement pour un acte à l'effet d'amender son acte d'incorporation.

Avis de déclaration d'un dividende semi annuel de 3 pour cent de la Banque du Peuple et aussi avis de l'assemblée annuelle de cette banque à Montréal le 5 mars.

Avis est donné aux navigateurs que l'entretien des lumières dites "range lights" établies en 1881 à Lachine, près du canal, sera discontinuée.

Qu'une lumière a été placée par le gouvernement à l'embouchure de la rivière du Sud, Lac Nipissing :

Latitude N. 46° 3' 40"

Longitude O. 79° 32' 30"

Lettres Patentes sont accordées à "The Shuniah Manufacturing, Land and Development Company", (limitée) de Port Arthur, Ont.

FINANCE DU CANADA

Londres 3.—L'analyse des comptes publics du Canada, télégraphiée ici, a causé la plus grande satisfaction.

Le Financial News dit que le trafic des chemins de fer, les profits des banques, le commerce étranger et tout ce qui constitue la pierre de touche du progrès économique prouve que le Canada est aujourd'hui beaucoup plus prospère que jamais. La libéralité de la politique financière du gouvernement est amplement justifiée et tout l'encourage à faire un pas de plus dans cette voie, en tenant toujours compte, bien entendu, des conseils de la prudence. Toutes les autres colonies ont déjà vu abondamment de leurs facilités d'emprunter de l'argent, mais le Canada pourrait profiter encore plus de son crédit avec avantage pour lui-même et les capitalistes anglais, surtout en vue de l'aide dont le gouvernement a besoin pour faire des travaux publics tels que ceux qui se rapportent à la navigation du St. Laurent.

GAZETTE DES TRIBUNAUX

Jugements de samedi en Cour d'Appel

Honorable Thompson, ex-qualité, Sanderson

Il s'agit d'une action prise par le ministre de la justice d'Ottawa contre Sanderson parce que ce dernier aurait fait le commerce d'assurances comme représentant d'une compagnie qui n'aurait pas fait au gouvernement le dépôt exigé par la loi.

La cause avait été inscrite aux enquêtes et inscrites à la Cour Supérieure, le jour fixé, la cause fut appelée, mais les avocats du ministre de la justice se trouvant absents ils furent forcés de procéder, la cause fut mise en délibéré et renvoyée avec dépens. Le ministre de la justice interjeta appel de ce jugement en prétendant que l'on n'avait pas droit de prendre un défaut contre lui et il demanda que la cause fut renvoyée sur le roll des enquêtes et écrites.

La Cour d'Appel a maintenu cette prétention, le jugement rendu pour défaut a été annulé et il a été ordonné que la cause fut remise sur le roll des enquêtes et écrites pour permettre au ministre de la justice de faire sa preuve. Le juge en chef, qui a rendu jugement, a déclaré que l'on ne pouvait pas prendre de défaut contre la couronne et il a cité à l'appui la cause de Ouimet et Monk, Loisel, Chitty et Blackston.

Bouchard vs les Commissaires d'école de St. Valier.—Il s'agit dans cette cause d'une difficulté à propos de l'ouverture d'une école dans un rang de la paroisse de St. Valier conté de Bellechasse. Certains contribuables avaient fait une demande aux commissaires pour que cette école fut ouverte, le Surintendant de l'Instruction Publique avait maintenu leurs prétentions et il avait ordonné aux Commissaires d'ouvrir l'école. Les commissaires refusèrent de se soumettre à cet ordre du Surintendant. Un mandamus a été pris contre eux par Bouchard pour les y forcer.

La Cour Supérieure de St. Thomas avait maintenu les prétentions de Bouchard. Les commissaires interjetèrent le présent appel ; ils prétendaient que leur décision était valide et que l'on ne doit pas en appeler au Surintendant de leur refus d'ouvrir l'école.

La Cour Supérieure avait décidé le contraire et maintenu que les Commissaires soient obligés de suivre les instructions du Surintendant de l'Instruction Publique sur une question comme celle-ci ; la Cour d'Appel a été aussi de cette opinion et a confirmé avec dépens contre les commissaires d'école le jugement rendu pour Bouchard à la Cour Supérieure.

Gosselin vs Drouin.—Cette action vient du district de Beauce. Elle avait été intentée par Gosselin pour recouvrer certaines pénalités qu'il prétendait que Drouin lui devait pour avoir bâti un pont sur la rivière Chaudière à côté du pont Lamontagne qui appartient maintenant à Gosselin et d'avoir passé sur ce pont en contravention à l'acte de la Législation qui a donné à Lamontagne le privilège exclusif d'avoir un pont à cet endroit entre Sainte-Marie et St-Bernard.

La Cour Supérieure de Beauce avait maintenu la prétention de Gosselin et avait condamné Drouin. Ce dernier a porté la cause en Appel en alléguant principalement trois raisons pour faire renverser le jugement :

1. Que le pont qu'il avait fait bâtir à côté de celui de Lamontagne avait été construit avant que ce dernier eût obtenu son privilège, et qu'en conséquence l'acte du parlement ne pouvait avoir d'effet rétroactif ; il ne pouvait être condamné à une amende pour l'usage de ce pont libre.

2. Que l'action aurait dû être intentée à la Cour de Circuit et non à la Cour Supérieure.

3. Que l'action ne pouvait pas être intentée par Gosselin seul, mais qu'elle aurait dû être une action qui tam, c'est-à-dire que Gosselin aurait dû poursuivre tant en son nom pour la moitié de l'amende qu'au nom de la Couronne pour l'autre moitié, ce qu'il n'a pas fait.

La Cour d'Appel a renversé le jugement de la Cour Supérieure et renvoyé l'action de Gosselin ; mais elle a déclaré qu'elle ne se prononcera pas sur les deux premiers points invoqués ci-haut, qu'elle se prononcera seulement sur le fait que l'action n'avait pas été prise qui tam.

L'honorable juge en chef a déclaré que la cour ne croyait pas nécessaire de se prononcer sur les deux autres questions vu que le dernier moyen était suffisant pour renverser le jugement.

Bilodeau vs Lemieux.—Il s'agit ici de deux actions en radiation d'hypothèque

et en répétition de l'indu. Les parties étaient en compte depuis longtemps : l'une d'elles devait à l'autre deux hypothèques dont l'une portait intérêt à 12 pour cent et l'autre à 6 pour cent. Le demandeur qui devait ses hypothèques avait donné à Lemieux qui est maintenant décédé depuis trois ans, de forts montants en compte. Lemieux au lieu de porter ces paiements en compte des hypothèques les avait mis en déduction d'un compte courant qu'il prétendait que Bilodeau lui devait.

Comme nous l'avons dit, Lemieux est mort depuis trois ans, mais avant de mourir il avait donné à Bilodeau un état de compte par lequel ce dernier paraissait avoir payé de forts montants et devoir aussi de fortes sommes. La prétention de Bilodeau était que les sommes payées par lui auraient dû être portées au crédit des hypothèques qu'il devait, parce que en vertu de la loi, un paiement s'il n'y a pas de convention contraire entre les parties, doit se porter au crédit de la dette la plus onéreuse ; or, disait Bilodeau ce sont les obligations portant intérêt à un taux élevé qui sont les plus onéreuses et ce sont aussi les plus anciennes, et les paiements doivent en vertu de la loi avoir éteint ces obligations.

Bilodeau prétendait en conséquence se faire donner main levée des hypothèques parce que le montant qui apparaissait par le compte avait été payé par lui à Lemieux, et qu'il plus élevé que le capital et les intérêts des obligations. Il prétendait en outre se faire remettre par son action en répétition de l'indu, les montants qu'il avait payés et qui excédaient le montant et les hypothèques. Il se basait pour cela sur le compte que Lemieux lui avait fait, et il prétendait que les sommes qui apparaissent sur le compte comme ayant été payées par lui devaient faire preuve en sa faveur, tandis que le montant qu'il paraissait devoir sur le même compte devait être établi par une autre preuve devant la cour ; en un mot il prétendait que le compte ferait preuve en sa faveur pour les paiements fait par lui et qu'il ne pouvait pas faire preuve pour ce qu'il paraissait devoir.

La Cour d'Appel a décidé que la preuve faite par le compte était indivisible ; que s'il faisait preuve pour Bilodeau pour ce qu'il avait payé, il faisait aussi preuve contre lui pour ce qu'il paraissait devoir.

Se basant logiquement sur cette première décision, la cour a imputé sur les hypothèques les paiements qui paraissent avoir été faits et elle a ordonné en conséquence la radiation des hypothèques en question, mais elle a renvoyé avec dépens de toutes les cours l'action en répétition de l'indu parce que la preuve faite par le compte étant indivisible, Bilodeau ne pouvait en se basant seulement sur ce compte dire qu'il ne devait rien lorsqu'il a payé.

L'honorable juge Tessier qui a rendu le jugement au nom de la cour ajoute :

"Lemieux est mort et Bilodeau produit un compte qui lui avait fourni Lemieux. Il veut se servir des crédits portés sur ce compte mais laisser aux héritiers de Lemieux le soin d'établir la colonne du débit ; une allégation de Bilodeau portait intérêt à douze pour cent, les paiements doivent d'abord s'imputer sur cette allégation qui est la plus onéreuse et ensuite sur une autre allégation qui porte aussi intérêt à six pour cent. Ce qui reste, le montant de ces deux allégations étant payé, doit s'imputer sur le compte courant."

Quant à la question du compte dont Bilodeau veut se servir seulement en autant qu'il lui est favorable, ce compte doit être pris dans son ensemble et la preuve qu'il fait ne peut être divisée de manière à ce que les crédits soient considérés comme promis, et à ce que le débit ne le soit pas. L'honorable juge Tessier cite Mercadé sur ce point et déclare que le compte fait preuve de tout ce qu'il contient ou qu'il ne fait preuve de rien du tout. Il s'agit d'une action en répétition de l'ordre. Pour qu'une telle action soit maintenue il faut : 1o que le paiement ait eu lieu ; 2o que le paiement ait été fait par erreur. Or, ces deux conditions ne se rencontrent pas ici.

L'action en radiation de l'hypothèque est maintenue et celle en répétition de l'ordre renvoyée.

(A continuer)

De du Rvd. Messire Maj. Bolduc de la Pointe au Pere

On nous écrit :

"C'était une scène vraiment sympathique et touchante, celle qui avait lieu à l'occasion du départ du Rvd. M. Bolduc. A la gare on l'avait accompagné la plus grande partie des paroissiens, M. P. D. Rouleau, maire de la paroisse, lui fit au nom des citoyens, la lecture d'une adresse exprimant leurs regrets, de voir s'éloigner d'eux le fondateur de leur paroisse, ce bon pasteur qui tous chérissaient comme un père.

M. le curé répondit d'une voix émue leur disant combien le sacrifice était pénible d'avoir à quitter ses paroissiens qu'il aimait comme des enfants, de laisser sa paroisse à laquelle il était si attaché. Il demanda à tous de se rappeler de leur premier curé dans leurs prières promettant de conserver une large part dans son souvenir pour les paroissiens de Ste Anne.

M. le maire P. D. Rouleau et M. John McWilliams et Thomas Choinard accompagnèrent leur bien estimé pasteur jusqu'à sa nouvelle paroisse. En arrivant à Cacoma, M. le curé Bolduc a été reçu avec l'enthousiasme qu'il méritait par M. le maire Sirois et une foule de ses nombreux paroissiens.

CHEMISES

15 CENTS

100 doz. Chemises pour dames valent 50c et \$1 offertes de 15c à 30c

—CHEZ—

L. O. Villeneuve

183, Rue St-Joseph

AVIS est par le présent donné que la propriété appartenant au gouvernement de la province de Québec et formant le bloc compris entre la Place Jacques-Cartier, la rue Notre-Dame, la rue Saint-Louis et la rue LeRoy, plus quatre lots situés au sud de la rue LeRoy, sera vendue, en tout ou en partie, le premier jour du mois de mai prochain (1883), à dix heures du matin, au bureau du Shérif de Montréal. Le plan des terrains, avec un devis indiquant le chiffre de la mise à prix pour chaque lot, est visible tous les jours, au bureau du shérif, aux heures ordinaires.

Le buste de Son Eminence le Cardinal Taschereau Oeuvre de M. FRED. A. T. DUNBAR, artiste sculpteur, est en vente à Québec

SEULEMENT CHEZ BERNARD & ALLAIRE A qui toutes commandes doivent être adressées

PIANOS DE 1ere QUALITE

PATRONISÉ PAR Majeste la Reine d'Angleterre

Sir Charles Tupper et autres dignitaires Anglais et Canadiens

Choisi pour SAMAJESTE par ARTHUR SULLIVAN

DR. STAINER Organiste de la Cathédrale Saint-Paul, Londres.

"O Newcombe & Co

R. S. Williams & Son

HARMONIUMS

"W. DOHERTY & Co THOMAS & Co"

SEULE AGENCE A QUÉBEC

BERNARD & ALLAIRE

77-79, Rue St-Jean QUÉBEC.

Avis au Clergé et au Public

Je soussigné donne avis au Clergé et au public que M. Arthur Toussaint & Co., de Québec, sont les seuls agents autorisés pour la vente de mes Vins Claret (vin blanc), Port et vin de messe. Ces derniers sont approuvés par Messieurs Walsb, évêque de London et Thoma Dowling, évêque de Peterborough.

M. ARTHUR TOUSSAINT & Co., seuls ont un dépôt de mes Vins, ci-dessus énumérés. Ces vins sont analysés par le Dr Valade, d'Ottawa, analyste du gouvernement et par le révd M. Pagé, professeur de chimie à l'Université Laval, Québec.

Je soussigné donne avis au Clergé et au public que M. Arthur Toussaint & Co., de Québec, sont les seuls agents autorisés pour la vente de mes Vins Claret (vin blanc), Port et vin de messe. Ces derniers sont approuvés par Messieurs Walsb, évêque de London et Thoma Dowling, évêque de Peterborough.

Je soussigné donne avis au Clergé et au public que M. Arthur Toussaint & Co., de Québec, sont les seuls agents autorisés pour la vente de mes Vins Claret (vin blanc), Port et vin de messe. Ces derniers sont approuvés par Messieurs Walsb, évêque de London et Thoma Dowling, évêque de Peterborough.

A. TOUSSAINT & Cie

Marchands de Vins

No 111, RUE ST-PIERRE

MM. Montambault, Langelier, Langelier & Taschereau, Avocats

ont transporté leur bureau au No 23, rue St-Louis, (ancien Kent-House) en face du nouveau Palais de justice.

Depeches et nouvelles de nuit

NOUVELLES DU MANITOBA

Winnipeg, 5 février.—Il n'y a aucun événement politique digne d'être relaté...

Les colons de Wallace signent actuellement une pétition qui sera adressée au gouvernement du Dominion...

NOUVELLES DE LA CAPITALE FEDERALE

Ottawa, 4 fév.—Un ordre en conseil amende celui du 23 juin 1883, relativement aux droits de péage...

La Banque du Peuple

Dividende—Assemblée annuelle Ottawa, 4 février.—La Banque du Peuple annonce qu'elle paiera...

NOUVELLES DE MONTREAL

Montreal, 4 fév.—La célèbre cause Smith vs Smith a été réglée. M. Melvin Smith paye \$20,000 à son épouse...

Le regrette Mgr Racine

Resolutions de condoleances Les résolutions de condoleances adoptées par la société St Jean Baptiste de Chicoutimi...

NOUVELLES DE MONTREAL

Montreal, 4 fév.—La célèbre cause Smith vs Smith a été réglée. M. Melvin Smith paye \$20,000 à son épouse...

Le regrette Mgr Racine

Resolutions de condoleances Les résolutions de condoleances adoptées par la société St Jean Baptiste de Chicoutimi...

NOUVELLES DE MONTREAL

Montreal, 4 fév.—La célèbre cause Smith vs Smith a été réglée. M. Melvin Smith paye \$20,000 à son épouse...

Le regrette Mgr Racine

Resolutions de condoleances Les résolutions de condoleances adoptées par la société St Jean Baptiste de Chicoutimi...

NOUVELLES DE MONTREAL

Montreal, 4 fév.—La célèbre cause Smith vs Smith a été réglée. M. Melvin Smith paye \$20,000 à son épouse...

Le regrette Mgr Racine

Resolutions de condoleances Les résolutions de condoleances adoptées par la société St Jean Baptiste de Chicoutimi...

NOUVELLES DE MONTREAL

Montreal, 4 fév.—La célèbre cause Smith vs Smith a été réglée. M. Melvin Smith paye \$20,000 à son épouse...

Le regrette Mgr Racine

Resolutions de condoleances Les résolutions de condoleances adoptées par la société St Jean Baptiste de Chicoutimi...

NOUVELLES DE MONTREAL

Montreal, 4 fév.—La célèbre cause Smith vs Smith a été réglée. M. Melvin Smith paye \$20,000 à son épouse...

Le regrette Mgr Racine

Resolutions de condoleances Les résolutions de condoleances adoptées par la société St Jean Baptiste de Chicoutimi...

NOUVELLES DE MONTREAL

Montreal, 4 fév.—La célèbre cause Smith vs Smith a été réglée. M. Melvin Smith paye \$20,000 à son épouse...

loine Racine, évêque de Sherbrooke, et à MM. les prêtres du Séminaire de Chicoutimi...

Chicoutimi, 31 janvier 1888.

Baie St Paul, 19 janv. 1888.

Monsieur le rédacteur,

Vous nous obligerez en publiant dans votre journal les résolutions suivantes...

A une assemblée générale des membres du cercle littéraire de la Baie St Paul, spécialement convoquée à cet effet...

Que nous savons être les interprètes de tous les citoyens de la Baie St Paul...

Que tous les membres du cercle assisteront au service, qui doit être chanté mardi, le 31 janvier...

Que ces résolutions soient transmises à Mgr Antoine Racine, frère du regretté défunt...

Et que, par respect pour le vénérable Evêque défunt, la séance soit ajournée sine die.

Adopté unanimement. PIERRE CLEMENT, Sec. Trés. C.L.

Nos places publiques

Correspondance échangée entre Son Honneur le maire Langelier et Sir Hector Langevin

Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt la correspondance échangée entre Son Honneur le Maire et Sir Hector...

En voici le texte même : Québec, 19 janvier 1888.

L'hon. Sir Hector Langevin, K.C.B. Ministre des Travaux Publics, Ottawa.

Monsieur le ministre,

Comme vous le savez, par un bail passé en 1875, le gouvernement fédéral avait concédé à la Corporation de Québec le Lower Governor's Garden pour un loyer nominal d'une piastre par année.

Il y a cinq ans, une dame Hossack avait offert d'ériger un tel kiosque, mais elle ne put, parait-il, se procurer les fonds nécessaires.

Ce n'a donc pas été sans une grande surprise que nous avons vu le département de la milice s'acharner à sa démolition.

Pour l'obtenir, on a institué contre la corporation trois poursuites dont la dernière a abouti à un jugement rétablissant le bail concédé en 1875.

Le département de la Milice insiste sur la démolition immédiate du kiosque. Ceci ne nous cause que des ennuis et des dépenses, en nous forçant de transporter le kiosque à l'autre bout de l'Ecole Normale, vis-à-vis l'ancienne terrasse Durham...

Mais la réhabilitation du bail soulève une autre question beaucoup plus sérieuse. Nous allons perdre le contrôle de la terrasse et être obligés de remettre les lieux loués comme ils étaient.

Si le gouvernement ne se charge pas de ces travaux, il faudra enlever la Terrasse, car autrement il pourrait y avoir des accidents dont la Corporation sera tenue responsable.

Je vous serais obligé pour une réponse à cet égard, et que possible, car le département de la Milice menace de faire dé-

molir le kiosque de M. Potvin si ce dernier ne l'enlève pas de suite. J'ai l'honneur d'être, Monsieur le ministre, Votre très obéiss. serv. F. LANGEVIN, maire de Québec.

REPONSE DE SIR HECTOR L. LANGEVIN Ottawa, 26 janvier 1888.

Monsieur le maire, J'ai reçu votre lettre du 19 janvier au sujet du Lower Governor's Garden.

Le kiosque est construit sur une batterie dans la ligne du feu de la citadelle, et nous sommes tenus par le transport qui nous a été fait par le gouvernement impérial, de conserver ces propriétés pour des fins de défense.

Le terrain a été concédé à la Corporation de Québec, comme vous le verrez par le bail, à la condition qu'elle ne fera aucune construction ou changement sans le consentement du gouvernement.

Dès le commencement d'érection de cette bâtisse, le département a enregistré un protêt et a appelé la Corporation qu'elle n'avait pas le droit de permettre cette construction.

La raison pour laquelle le bail a été résilié est que nous ne pouvons sous ce bail attaquer la Corporation au sujet du kiosque en question, sans reprendre possession, et sur ce point nous avons agi sur l'avis des officiers en loi de la Couronne.

Je demeure, monsieur le maire, Votre bien dévoué serviteur, HECTOR L. LANGEVIN.

Chez les congréganistes

Fete patronale Hier, fête de la Purification de la Ste Vierge, fête patronale des congréganistes de la Haute Ville...

La messe a été chantée par M. l'abbé Faguy, curé de Québec, assisté de MM. les abbés Montreuil et Rochette, du Séminaire.

La partie musicale était digne de la circonstance. Un chœur puissant, sous la direction de M. Nazaire LeVasseur, a interprété la deuxième messe de Haydn...

Sur les frises on voit aujourd'hui des portraits en camaïeu, bleu sur fond or, de plusieurs saints et bienheureux ayant fait partie de l'ordre des jésuites.

Conformément à la constitution, aux règles et règlements de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, il y aura une ASSEMBLEE GENERALE des membres de cette société.

LUNDI, LE SIX DE FEVERIER prochain, à HOTEL-DE-VILLE, à sept heures et demie p. m., pour prendre en considération les amendements aux règlements de la Société.

Par ordre, JOS. BRAUCHAMP, Secrétaire. 1 janvier 1888 11-1 ms mer.-sai.-

POSTE Burlington, V. T. A la Cie d'Eau St-Jean, Messieurs.

Vous me demandez de vous dire ce que je connais de l'Eau St-Léon. J'ai le plaisir de vous informer qu'il y a cinq ans, lorsqu'on ne savait rien de la source, j'étais couvert de boutons de la tête aux pieds.

Après la bénédiction du Saint Sacrement les fidèles ont longuement admiré les décorations nouvelles que le prédicateur avait mentionné d'une manière toute spéciale.

Nous félicitons les congréganistes du zèle dont ils ont fait preuve, mais nous devons ajouter qu'un dévouement du révérend supérieur des jésuites à Québec est dû à la transformation de l'intérieur de la chapelle si bien connue de tout bon catholique québécois.

NOUVELLES Religieuses

La retraite annuelle des dames est commencée depuis hier soir à l'église St Patrice. Dimanche prochain au soir commencera une retraite pour les hommes.

Personnel Le Révérend Père Pellotier, de la communauté des Oblats à St Sauveur, est gravement malade depuis quelques jours.

Doigts coupés Encore un homme mutilé par la négligence—qu'on nous qualifions de coupable—de la part de certaines compagnies de chemin de fer qui ne veulent pas adopter un système amélioré de relier les wagons des convois.

Correspondance St Sylvestre, 27 déc. 1887. Messieurs,

Avant toujours retardé pour mieux certifier votre médecine qui a fait de grandes merveilles à toutes les personnes qui en ont fait usage, je suis heureux de pouvoir certifier moi-même que dans tous les cas où je l'ai employé, j'ai été très satisfait.

Je constate aussi que M. William Bennett de St-Ferdinand d'Halifax après en avoir fait usage lui-même, la recommande à plusieurs de ses amis qui souffraient de douleurs aux jambes depuis longtemps et ont obtenu le plus merveilleux soulagement.

Je ne laisse pas Ce rhume continuer. Vous pensez que ce n'est rien ; mais il peut devenir un catarrhe, ou une pneumonie ou dégénérer en consommation.

Le catarrhe est dégoûtant, la pneumonie est dangereuse ; la consommation est mortelle.

Toutes les maladies qui en dépendent : la tête, le nez, la gorge, les tubes des bronches, et les poumons, peuvent être guéries complètement par l'usage du Sirop Allmand de Boschee.

Electons municipales Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le fait que jusqu'au 15 du courant les électeurs ont le droit de voir à ce que leurs noms soient inscrits sur les listes officielles.

IMPRIME PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE PROVINCIALE

PHOTOGRAPHIES De toute grandeur

Depuis la petite carte "MINETTE" jusqu'au "BUSTE" GROSSEUR NATURELLE

Portrait d'enfants, une spécialité, portraits avec scènes d'hiver, groupes de familles, de clubs etc

Agrandissements de toutes sortes Portraits au crayon, etc., etc.

Marc A. Montminy, PHOTOGRAPHE, 185, Rue St-Joseph, (Vis-à-vis l'église St-Roch.)

POUR LES FETES Les Boissons par excellence pour les fetes

Celebres Biere et Porter Labatt de London.

Les plus hautes autorités médicales du Canada en recommandent l'usage comme étant un breuvage des plus fortifiants et favorables à la santé comme stimulant et tonique

POUR LES FETES Faites usage de la célèbre Biere et Porter Labatt de London n'en prenez pas d'autre en substitution.

N. Y. MONTREUIL, SEUL AGENT A QUEBEC

179, RUE ST-PAUL, QUEBEC.

ABONNEZ-VOUS A 'LA JUSTICE'

JOURNAL INDEPENDANT Publie tous les jours

Deux Editions par jour 5,000—CIRCULATION—5,000

Prix de l'abonnement : Edition Quotidienne \$3.00 par année. Edition Hebdomadaire 50 cts par année.

Les annonces suivantes seront insérées pour UN CENTIN LE MOT : Demande d'emploi—Demande de domestiques ou employes—Annonce pour chambres ou pension—Annonce d'objets perdus ou trouvés.

Aussi Impressions de toutes sortes telles que : Têtes de Comptes, Factums, Blancs de Cour, de Billets, etc.

IMPRIME PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE PROVINCIALE

PHOTOGRAPHIES De toute grandeur

Portrait d'enfants, une spécialité, portraits avec scènes d'hiver, groupes de familles, de clubs etc

Agrandissements de toutes sortes Portraits au crayon, etc., etc.

Marc A. Montminy, PHOTOGRAPHE, 185, Rue St-Joseph, (Vis-à-vis l'église St-Roch.)

POUR LES FETES Les Boissons par excellence pour les fetes

Celebres Biere et Porter Labatt de London.

Les plus hautes autorités médicales du Canada en recommandent l'usage comme étant un breuvage des plus fortifiants et favorables à la santé comme stimulant et tonique

POUR LES FETES Faites usage de la célèbre Biere et Porter Labatt de London n'en prenez pas d'autre en substitution.

N. Y. MONTREUIL, SEUL AGENT A QUEBEC

179, RUE ST-PAUL, QUEBEC.



DERNIERE EDITION

La fête de Noël sous Jacques-Cartier

Le livre de M. Ernest Myrand reçoit, nous dit-on, du public un généreux accueil.

La rumour et une digne reclame nous l'ont fait attendre avec anxiété, et nous sommes heureux d'apprendre que notre ami est récompensé de son travail énergique.

Le but qu'il se propose est un bien noble but. Les difficultés qu'il a essayé de vaincre n'étaient pas minimes.

Il appartient à la critique de nous dire s'il a réussi.

Nous le félicitons néanmoins de suite d'avoir atteint partiellement ce but; faire lire quelque chose de nos annales; car il est certain que son livre sera lu, qu'il est déjà lu.

Le Séminaire de Québec en a pris une centaine d'exemplaires; nous souhaitons que le gouvernement encourage aussi, comme ils le méritent, le talent et le travail de M. Myrand.

Le déli pour référer à la cour Suprême les requêtes d'élection est expiré le 31 janvier. Il y a appel devant cette cour sur les contestations de Glengarry, l'Islet, Montmagny, Montmorency, comté de Québec, Québec-Ouest, Rimouski.

Nous avons appris avec regret la mort de M. L. S. Adam, shérif du district de St Hyacinthe, arrivée vendredi dernier. M. Adam n'a eu que quelques jours de maladie et a succombé à une inflammation des poumons contractée dans l'exécution des devoirs de sa charge. Il laisse une épouse et quatre enfants en bas âge.

Le défunt était parent par alliance de l'hon. M. Mercier et de son secrétaire particulier, M. Boivin.

Nous offrons nos sincères condoléances aux familles Adam et Boivin si cruellement éplorées.

Une dépêche nous apprend que l'hon. M. Rivard, conseiller législatif, a succombé samedi matin à la maladie qui le minait depuis si longtemps.

M. Rivard était né à Yamachiche, comté de St Maurice, le 7 août 1834. Il fit ses études au collège de Nicolet. Il épousa en 1863, à Montréal, mademoiselle Dolphine Choquette. Il fut admis au barreau en 1859; fut pendant 9 ans échevin de la ville de Montréal, et maire de la même ville depuis mars 1879 à mars 1881.

Il avait été nommé conseiller législatif le 15 octobre 1886, le surlendemain de la défaite du gouvernement Ross aux élections du 14 octobre 1886.

Selon le "Catholic Directory" de 1888, il y a actuellement aux Etats-Unis 11 archevêques, 68 évêques, 7,596 prêtres, 1,674 étudiants en théologie, 6,829 églises, 4,057 chapelles et oratoires, 29 grands séminaires, 91 collèges, 588 académies, 2,006 écoles paroissiales fréquentées par 511,063 élèves, et 472 institutions de charité.

DERNIERES DEPECHEES

(Dépêches spéciales à LA JUSTICE.)

Agriculture et Colonisation

Londres, 6.—On vient de lancer le prospectus de la Canadian Agricultural and Coal Colonisation Coy. Le capital est de 200,000 louis sterling, à 20,000 actions préférentielles de 10 louis chacune, 7 par 100.

Le conseil des directeurs de cette compagnie est très influent. M. Henry Kings membre du parlement pour Hull, en est le président.

Cette compagnie est formée pour acquérir les terrains concédés de M. John Lister Kayes à Rush-Lake et Balgarie. Le vendeur accepte 10,000 actions d'un louis chacune comme partie de son paiement, et 10,000 louis comptant pour le reste.

Ceci porte le prix du terrain à \$2.83 l'acre, avec la concession du charbon. Sir John Listerkayes sera le gérant résident au Canada.

Le marche monétaire

Les actions du Pacifique ont tombé de deux. Les préférences du Grand-Tronc ont toutes baissé. Mais celles du Northern, de même que ses garanties et ses bons, ont toutes monté.

Emigration

Sept cents pêcheurs et autres de Fraserville et des dix districts voisins ont demandé à M. Eslemont, M. P. pour Alberdeen, de s'intéresser auprès du gouvernement afin de leur obtenir de l'aide qui leur permette d'émigrer à la Colombie Britannique. Ils ont décidé d'émigrer en raison de leurs insuccès de pêche et de la dépression générale de l'agriculture.

L'héritier imperial d'Allemagne

San Remo, 6 février.—Il paraît finalement reconnu que le prince héritier d'Allemagne peut encore compter sur quelques semaines d'existence. A une consultation des médecins qui a eu lieu ce matin, on a décidé que sa maladie n'était pas un cancer. Cette décision confirme l'avis donné par le professeur Virchow. Les médecins sont, on le comprend plus que jamais, pour donner les informations les plus justes. Le prince vivra quelque temps encore, mais il est à peu près impossible d'espérer qu'il revienne à la santé. Les docteurs ont déclaré qu'il ne subira pas d'opération à moins que sa condition s'améliore.

Scandale Wilson

Paris, 6.—A l'une des dernières séances de la chambre des députés M. Paul de Cassagnac a demandé la permission d'interpeller les ministres au sujet du scandale des décorations de la légion d'honneur.

M. Fallières, ministre de la justice y a acquiescé et a aussi consenti à la discussion immédiate sur cette interpellation.

M. de Launay a déclaré dans un discours qu'on n'avait pas encore découvert le point saillant de tout ce scandale.

Au cours de la discussion, M. Paul de Cassagnac a déclaré qu'on avait pu permettre à la justice de poursuivre ses investigations, mais qu'on les avait paralysées par une intervention politique. Le gouvernement a-t-il dit, devait produire au grand jour toutes les preuves qu'il possède.

M. Floquet, président de la chambre a protesté contre cette exposition des documents judiciaires.

M. Paul de Cassagnac a prié M. Floquet de ne pas intervenir dans la discussion.

M. Floquet a conseillé à M. de Cassagnac de ménager un peu ses menaces qui dit-il, n'effraient plus personne. Ce conseil a provoqué des applaudissements.

M. de Cassagnac a ensuite fait allusion au cri de M. Floquet en présence du Tzar "vive la Pologne."

"Votre patriotisme s'est écrié M. Floquet est à la hauteur de votre politesse."

Poursuivant la discussion M. de Launay a accusé M. de Fallières de s'être opposé à l'arrestation des coupables.

M. de Fallières a essayé à justifier la conduite du gouvernement. Il a déclaré que les attaques portées contre le procureur-général n'étaient que des calomnies injurieuses.

Le procureur-général n'a jamais supprimé aucun document ayant rapport à cette affaire.

L'objet de cette interpellation dit-il est d'exercer une pression sur les magistrats. Il croit, que quelque soit la décision du juge enquêteur dans cette affaire Wilson, on s'en occupera avec justice et conscience. L'ordre du jour a été alors adopté par un vote de 305 contre 175.

Feu PHonorable Rivard

Montréal, 6 fév.—L'hon. S. Rivard, conseiller législatif de cette province et ex-maire de Montréal est décédé samedi soir. Il était malade depuis quelque temps et l'on s'attendait à ce dénouement. Il était âgé de 54 ans.

"LE MONTAGNAIS"

EXCURSION A SHERBROOKE

IMMENSE SUCCES

Le club de raquettes "Le Montagnais" a droit à nos plus chaudes félicitations. Il s'est surpassé dans l'organisation de cette excursion, et a obtenu le succès le plus complet. Jamais voyage de plaisir n'a mieux réussi. Environ 300 personnes y ont pris part.

Parmi les invités, on remarquait entre autres l'hon. F. Langelier, maire de Québec et patron du club, MM. G. Amyot, M. P., Dechesne M. P. P., M. Edge, etc.

Tous les clubs de Québec étaient représentés: l'Avonira entr'autres par MM. F. Pennoe, C. Burroughs et F. Rinfret; le Club de Québec par M. Jos. Gingras; le Huron par MM. Martin et Déry; le Waverly par M. Harris; l'Union Commerciale par M. J. F. Dagnau; l'Emérald par M. D. Hanley; le Frontenac par M. J. E. Picard. Les Voltigeurs de Lévis étaient presque au complet, accompagnés de I. N. Belleau éer, leur président honoraire; le club de Fraserville avait neuf représentants, entr'autres MM. Taché, Dior et Dinot.

L'organisation était parfaite. Voici la liste des officiers du Montagnais: à elle seule elle était une ample garantie de succès.

Présidents honoraires, I. Bilodeau et Ch. Bargevin, Eers; Vices présidents honoraires, F. M. Dechesne et A. P. Caron, Eers; Président, J. E. Caron; Vice-président, S. J. Demers; Secrétaire, L. A. Bargevin; Assistant secrétaire, J. E. Roy; Trésorier, Elz Piquet; Capitaine, A. Huot; Comité, Th. Potvin, L. A. Croteau, Ed. Belanger, A. Fontaine, Edgard Bargevin, Geo. Roy.

Une gaieté parfaite se maintint tout le temps du voyage. Il n'y eut qu'un incident ennuyeux jusqu'à Richmond. Le Grand-Tronc, suivant son habitude de faire les choses à moitié, retint les excursionnistes deux heures durant à Richmond. Aussi le convoi n'arriva-t-il qu'à 11 heures à Sherbrooke. Malgré cette heure avancée, deux mille personnes attendaient à la gare, et acclamèrent leurs frères de Québec. La ville était illuminée et de nombreuses inscriptions de bienvenue ornaient les principales demeures. Le club de raquettes Tuques rouges reçut les excursionnistes, conduit par son honneur le maire de Sherbrooke, M. L. E. Panneton. Une procession aux flambeaux s'organisa, musique en tête, et se rendit à l'hôtel-déjà éclairé par des milliers de pièces pyrotechniques du plus séduisant effet.

Une adresse fut présentée au maire de Sherbrooke par M. Caron, le vice-président. M. Panneton y répondit avec éloquence, souhaita la bienvenue aux excursionnistes, se mit à leur disposition pour rendre aussi agréable que possible leur séjour à Sherbrooke, leur confiant en même temps le droit de cité.

Des discours furent aussi prononcés par MM. Langelier, Amyot et Deschênes. Puis la procession se reforma et accompagna le maire de Sherbrooke jusqu'à sa jolie résidence. Dimanche, les raquetteurs, avec leurs bannières, assistèrent en corps à la grande messe, chantée à la cathédrale par M. le grand Vicaire Caron, assisté de diacre et de sous-diacre. Le Rvd M. Séguin, ancien québécois fit le prône et souhaita la bienvenue aux excursionnistes, au nom de l'Eglise. En quelques mots admirables et accompagnés du maire de Sherbrooke, il exprima la joie que les catholiques de Sherbrooke, dont le nombre et la prospérité vont toujours croissant, éprouvaient de saluer les québécois, en lesquels ils reconnaissent les descendants des premiers pionniers du sol canadien. Après la messe, les raquetteurs se rendirent à l'Évêché où, on leur nom M. Langelier pria M. le grand Vicaire de dire à Sa Grandeur, Mgr Racine, combien Québec déplore la perte que le pays a faite dans la personne de Mgr de Châteauguay, et le profond regret que tous en éprouvent. M. le G. V. répondit en termes émus, fit l'histoire du diocèse catholique de Sherbrooke, et parla du bel avenir qui s'offre pour l'Eglise catholique dans ces belles et riches contrées.

Dans l'après-midi, les raquetteurs visitèrent le collège commercial de Sherbrooke et furent reçus en séance solennelle, par les professeurs et les élèves.

Des discours bien réussis s'échangèrent, et les raquetteurs obtinrent, à la demande du président et des officiers du club, un grand congé pour les élèves.

Le reste de la journée se passa en visites de la ville et des environs. C'est assez dire qu'il n'y eut pas une minute de perdu.

Le soir, un banquet fut improvisé à l'hôtel Continental. Il y avait foule. Des santés aux divers clubs, aux citoyens de Sherbrooke, à la presse, aux dames et aux officiers du Montagnais furent accueillies avec enthousiasme. Des discours furent faits par MM. Caron, Panneton, Amyot, Taché, Rinfret, Deschênes, Langelier, Dior, etc.

Puis il y eut grande réception officielle chez son honneur le maire, qui fit largement les choses.

Le plus vif entrain a régné tout le temps. A 1 heure a. m., le convoi laissa Sherbrooke au milieu des acclamations de la foule qui s'était donné rendez-vous à la station.

Grand nombre de dames de Québec et de Lévis — avons-nous besoin de dire qu'elles étaient toutes jolies? — accompagnaient les excursionnistes, ce qui a beaucoup contribué à donner à la fête un vif éclat.

Ces excursions — conduites surtout comme celle-là — sont du meilleur goût et tournent toujours au bénéfice de ceux qui y prennent part. Elles ajoutent souvent à leurs relations d'affaires, tout en agrandissant le cercle de leurs amis.

Somme toute, l'excursion des Montagnais fera époque dans les annales du Club, et les organisateurs se sont admirablement acquittés de leur tâche.

Nouvelles du Jour

Personnel

L'hon. M. Turcotte est parti, hier l'après-midi, pour Trois-Rivières, et sera de retour à Québec, mardi matin.

M. Edouard Garneau doit partir demain pour New-York où il va à la rencontre de son père, l'hon. P. Garneau, et de son frère, M. Geo. Garneau.

L'hon. M. McShane et l'hon. M. Duhamel sont attendus en cette ville par le convoi de demain l'après-midi.

M. Gaudet, député de Nicolet, était en cette ville samedi.

Nominations

La Gazette Officielle de cette semaine contient les nominations suivantes: Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de nommer Frédéric E. Gauthier, écuyer, de la ville de Winnipeg, Manitoba, commissaire pour recevoir des dépositions sous serment sous l'autorité de l'article 30 du code de procédure civile.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil de nommer Charles Stuart Cotton, écuyer, de Sweetburg, shérif du district de Bedford, en remplacement de Samuel B. Foster, démissionnaire.

Aussi d'adjoindre à la commission de la paix, pour le district de Montréal, Pierre Lacroix, inspecteur de bâtisses de la cité de Montréal.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, par ordre en conseil en date du 21 janvier dernier, (1888), de faire les nominations suivantes, savoir:

Commissaires d'écoles.

Comté de Chambly, paroisse de Chambly.—M. Patrick Fryer, en remplacement de M. William Fryer, absent de la municipalité.

Comté de Laval, l'Abord-à-Plouffe.—M. Osiat Lavoie, en remplacement de M. Ephrem Chartrand, absent de la municipalité.

Banlieu de N.-D., de Québec.—Docteur Edmond Gauvreau, en remplacement de feu Eleusippe Larue.

Diner militaire

Samedi soir les officiers de la garnison de Québec, donnaient leur dîner mensuel au club de la Garnison.

Ces dîners, organisés dans le but d'entretenir la bonne entente et l'esprit de confraternité entre les officiers des différents bataillons de Québec, sont toujours couronnés du plus grand succès et celui de samedi ne fait certainement pas exception à cette règle.

Le chef du club s'était surpassé en cette circonstance et a servi aux officiers et à leurs invités le menu le plus appétissant qu'il ait jamais préparé.

Voici les noms de ceux qui assistaient à ce dîner: Le lieutenant colonel Duchesnay, président, et son hôte M. T. C. Casgrain, le lieutenant colonel J. B. Forsyth, le lieutenant colonel C. E. Montzambert, le major Lindsay, le lieutenant colonel Evanturel, le major Prover et son hôte le lieutenant colonel Turnbull et ses hôtes le capitaine Pratt, de l'armée des Indes et M. J. J. Foote, le capitaine Levasseur, le docteur R. H. Ruesel, des hussards canadiens et les lieutenants Clint et Wilmot, le capitaine Pinault et son hôte, M. A. F. Carrier, le capitaine Dunbar, le capitaine Montzambert et le capitaine Morgan.

En echo

Tous nos lecteurs se souviennent du célèbre procès du sauvage Sougraine qui, accusé de meurtre, a dû subir deux procès, vu que le premier jury n'en était pas venu à une conclusion. On se rappelle aussi que Sougraine était accusé d'avoir assassiné sa femme et, qu'à près ce crime, il est retourné à Notre-Dame des Anges, comté de Portneuf, où il a induit une toute jeune fille du nom de Elmire Audet à l'accompagner aux Etats-Unis. Hier, cette jeune fille a été enterrée, morte de consanguinité, à l'asile du Bon Pasteur, où elle demeurait depuis l'arrestation de Sougraine.

Empoisonnement

Il y a quelques jours nous annoncions qu'un ouvrier du nom de Lavoie était tombé gravement malade à la suite d'une chute qu'il aurait fait du toit de la maison servant de magasin à M. Shaw, quincaillier, rue St-Jean. Nous avions été mal informés. La cause de la maladie de M. Lavoie est due au fait que ce brave homme, qui était à travailler à l'onlèvement de la neige, est entré dans le magasin de M. Shaw où il a avalé le contenu d'un verre contenant de la cyanure de potassium, croyant que le verre ne contenait que de l'eau pure. Le malade a été transporté à l'Hôtel-Dieu et il est beaucoup mieux aujourd'hui.

La Chandelie

Hier, Son Eminence le cardinal Taschereau a présidé la cérémonie de la bénédiction des cierges à la Basilique.

Benediction

Hier, une cérémonie importante avait lieu à l'église paroissiale de St Sauveur à l'occasion de la bénédiction d'une nouvelle bannière fabriquée pour l'Union St Joseph. La cérémonie, qui a eu lieu à trois heures de l'après-midi, avait attiré grand nombre de personnes. Plusieurs citoyens marqués de la ville et de St Sauveur s'étaient rendus à l'invitation de la société St Joseph, entr'autres l'hon. M. Shehyn, député de Québec-Est et trésorier de la province.

Cour de Police

Un jeune homme nommé John Baker, âgé seulement de 19 ans a été accusé d'assaut sur sa mère, a été envoyé en prison a défaut de cautionnement.

Un témoin a été entendu ce matin dans l'affaire d'achat d'effets volés par Picote.

Un jeune garçon a comparu pour avoir volé de l'argent à sa mère. Le tribunal a été indulgent à son égard, vu que c'était sa première offense.

Cour du Recorder

Un journalier ivre sur la rue Desjardins, samedi soir, a été condamné à \$1 et les frais; et pour avoir assailli la police il a payé de plus \$2 et les frais.

Trois jeunes garçons ont comparu, accusés d'avoir lancé des glaçons dans les fenêtres de la résidence d'un nommé Caudy, petite rue Champlain. Le tribunal après avoir entendu les témoignages a suspendu la sentence.

Plusieurs propriétaires ont payé l'amende pour avoir négligé d'enlever la neige vis-à-vis leurs demeures.

Obituaire

Nous apprenons avec chagrin la mort soudaine de Mme Talbot, épouse de M. le notaire Talbot, de St. Michel de Bellechasse, arrivé hier à Montréal. Madame Talbot était la mère de M. Aimé Talbot, de cette ville.

Nos condoléances à la famille.

Accident

M. John Dennis McCarthy, d'Ulverton, Canton de l'Est, se rendait à sa grange, l'autre jour, lorsque tout à coup un bœuf alla le frapper. Le coup fut tellement fort que M. McCarthy tomba à la renverse sur le sol. Il chercha à se remettre sur ses pieds, mais l'animal le bouscula de nouveau, on lui infligeant des blessures très graves. Le fils de M. McCarthy vint à s'apercevoir de cette lutte terrible et s'empressa de porter secours à son vieux père. Il s'arma d'une hache et l'abattit sur la tête du bœuf, qui expira. On transporta M. McCarthy à la maison et on découvrit avec peine qu'il avait plusieurs côtes cassées et d'autres blessures dangereuses. Il succomba en effet quelques jours après des suites de ce terrible accident.

A Lévis

La clôture de la Neuvaive, à Lévis, s'est faite hier après-midi. Le révérend père Fiovez n'a pu donner de sermon pour cause de maladie, une extinction de voix complète. Le Te Deum a été chanté au Salut, après les vêpres.

Institut Canadien

C'est ce soir qu'il y aura l'assemblée générale annuelle des membres de l'Institut Canadien, pour l'élection des Directeurs etc. Tous les membres sont priés de s'y rendre.

Neuvaine

Les exercices de la neuvaive St-François-Xavier à Beauport, sont suivis avec beaucoup de piété par un grand nombre de fidèles. Hier Mgr Légaré a prêché à la messe, sur l'ivrognerie. La clôture aura lieu jeudi matin.

Trop de chance

Si jamais vous trouvez un dollar en argent, ce que je ne souhaiterais pas à mon pire ennemi, disiez ces jours-ci un banquier de New-York, gardez-vous bien de le ramasser! Ces jours-ci le malheur m'est arrivé. Je venais de quitter mon bureau et j'avais pris le train du chemin de fer élevé pour rentrer chez moi, lorsqu'en m'asseyant j'ai trouvé un dollar en argent sur mon siège. J'ai ramassé la pièce et je l'ai mise précieusement dans la poche de mon gilet. N'ayant jamais eu auparavant la bonne fortune de trouver quoi que ce soit, j'étais si heureux que je suis descendu à la station suivante, je me suis précipité chez un marchand de tabac et j'y ai acheté quatre cigares pour un dollar; moi qui n'en achète jamais que trois pour vingt-cinq cents. De là, tout fier de posséder un dollar de plus que je ne le croyais, je suis entré dans le meilleur restaurant du voisinage et je me suis payé un petit goûter que j'ai arrosé d'une bonne bouteille de bourgogne. Rencontrant ensuite quelques amis, je n'ai pas eu de quoi me louer, pour fêter ma bonne fortune, que de leur offrir du champagne. Puis, on songeant qu'à cette heure les trains du chemin de fer élevé étaient bondés de voyageurs, j'ai pris une voiture pour rentrer chez moi. Tenez, dis-je à ma femme en lui montrant le dollar que j'avais ramassé dans le wagon, car je l'avais conservé celui-là du moins, voici ce que j'ai trouvé! Ma femme m'a demandé de le lui faire monter en broche après avoir fait polir le revers et y avoir fait graver la date de ma bonne fortune. Si bien que, pour un dollar trouvé j'en ai dépensé, en somme, une cinquantaine.

Deschambault

Deschambault est une belle et grande paroisse, située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, à demie distance entre Québec et Trois-Rivières. La population est de \$3,000 âmes. Tout le village se trouve situé sur un des plus beaux sites, appelé cap Lauzon.

L'église, fraîchement réparée et peinte par M. Zéphirin Perrault, architecte de la paroisse, fait l'admiration d'une foule de visiteurs. Il y a aussi un magnifique couvent que les Dames Sœurs de la Charité se proposent d'agrandir, l'été prochain, vu le nombre toujours croissant des élèves pensionnaires. Il y a aussi dix maisons d'école pour garçons.

Le Pacifique Canadien traverse la paroisse, à une petite distance du village, et a deux stations dont l'une porte le nom de Deschambault et l'autre de Lachevrotière.

On compte dans cette paroisse deux prêtres: le Rév. M. N. Bélanger, curé, et le Rév. M. C. Gagné, vicaire; deux

médecins, deux notaires, deux arpenteurs et dix marchands.

Penible accident

Hier soir vers huit heures, une fille du nom de King et qui demeure au numéro 53 rue de la Fabrique, a été victime d'un bien pénible accident.

Elle descendait la côte du Palais pour se rendre à l'office des vêpres à l'église St. Patrice, quand rendue vis-à-vis la rue Charlevoix, une voiture de charrette vint la frapper et la renversa. Cette fille il est bon de le constater elle n'a pu entendre le cocher qui lui cria d'arrêter.

Deux jeunes gens qui se trouvaient à cet endroit relevèrent la malheureuse fille. Elle se plaignait de douleur affreuses à la jambe gauche. Ils la conduisirent chez le Dr Arthur Deblois.

Ce dernier, après examen, constata qu'il y avait réellement fracture de la jambe. Il lui donna les soins nécessaires et, après avoir réduit la fracture, l'envoya conduire chez elle par un charretier.

Bibliothèques publiques

Il y a 165 bibliothèques publiques dans le Canada renfermant 1,189,900 volumes.

Table with 3 columns: Province, Count, Value. Includes Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, etc.

Sur ce nombre, Ontario en compte 110 et 562,454 vols Québec " 29 " 477,129 " Nouvelle-Ecosse en " 8 " 84,730 " " 7 " 30,580 " Manitoba " 6 " 25,691 " Nouveau-Brunswick " 3 " 3,525 " Colombie " 2 " 5,600 "

A Québec, nous avons la bibliothèque de l'Université qui renferme 100,000 volumes; celles du parlement, de la Société littéraire est historique, de l'Institut Canadien, du Cercle catholique, de l'Union commerciale, de l'Union Typographique, et plusieurs bibliothèques privées d'une haute valeur.

Un mort bien portant

Il arrive dans ce monde des choses bien curieuses, vraiment: mais il faut avouer qu'un homme assassiné depuis trois ans et qui suit avec intérêt dans les journaux le procès de son assassin et apprend avec indifférence qu'il sera pendu bientôt, est un fait qui se produit rarement.

C'est pourtant ce qui est arrivé dans le Texas. Il y a trois ans, un scélérat du nom de James Scarlet, profitait du sommeil de son ennemi, Andy Laceyfield, pour lui briser la tête à coup de revolver. Ce crime accompli, il obligea trois hommes de lui donner la main pour aller jeter le corps de sa victime dans la rivière. Scarlet fut jugé pour ce meurtre et condamné sur les témoignages de deux individus qui déclarèrent l'avoir vu frapper Laceyfield avec son revolver, après qu'il eut vraiment essayé de faire feu. Il y eut des appels qui retardèrent l'exécution, mais tout récemment toutes les ressources du condamné ayant été épuisées, la date de son exécution fut de nouveau et définitivement fixée. Le corps de Laceyfield n'avait pas été retrouvé, il est vrai, mais deux hommes l'avaient vu tuer, et l'un des trois qui avaient aidé à jeter le cadavre à l'eau déclara la chose sur son lit de mort. Cela suffisait pour bien établir le crime.

Mais le merveilleux de l'affaire, c'est que ce même Laceyfield, tué et jeté à l'eau est plein de vie. Il avait été simplement étourdi par les coups de Scarlet et en tombant dans l'eau il avait repris ses sens et avait nagé à terre sans que les autres s'en aperçussent. Ayant pensé tant bien que mal ses blessures, il s'éloigna prudemment pour éviter de retomber dans les griffes de son adversaire qui aurait bien pu l'achever. Il alla se fixer dans un comté voisin, parmi des étrangers, sous un autre nom et ne souffla jamais mot de l'affaire. En lisant les journaux il apprit la condamnation de Scarlet et son exécution prochaine, et cette nouvelle, loin de l'émouvoir, le laissa parfaitement indifférent. Scarlet aurait été bel et bien pendu pour l'avoir assassiné, si, par le plus grand des accidents, une personne qui avait connu Laceyfield ne l'avait rencontré et reconnu et n'en avait donné connaissance aux autorités. Quand on lui a demandé pourquoi il n'est pas intervenu pendant le procès pour sauver la vie de l'accusé il a répondu qu'il ne se moquait pas mal qu'on le pendit.

Le Casino

Le Casino, jeu de cartes très intéressant et très en vogue parmi les Canadiens du haut et du bas Canada et même des pays étrangers peut se jouer d'une nouvelle façon en y ajoutant une carte, la carte blanche (ou le Joker) Il se joue de la même manière qu'auparavant excepté qu'il y a une carte de plus, donc ainsi, en commençant à donner les cartes on tourne la première sur la table et on continue à donner les cartes ayant soin d'en tourner une à chaque fois ce qui forme cinq cartes sur la table au lieu de quatre autres fois.

On commence à jouer et celui ou celle qui a la carte blanche (ou le joker), peut choisir un moment qu'il y a beaucoup de points sur la table, et jouer sa carte blanche; il pourra alors enlever toutes les cartes qu'il y a sur la table et c'est ce qu'on appelle une sweep (clairon) compte pour un point.

S'il arrive que la carte blanche se trouve sur la table on donnant les cartes, on peut alors l'enlever à la première sweep; ça fait une carte de plus dans les levées. C'est une manière très amusante de jouer au Casino et elle a pour objet de terminer la partie plus rapidement parce qu'il y a plus de points, il y a d'abord toujours la Carte vu qu'il y a 53 cartes au jeu, il y a de plus de sweeps. Aussi on a supprimé l'intention de mener nos adversaires à vingt points, ceci ne compte point comme auparavant lorsqu'il leur fallait faire la carte pour en sortir.

Pour rire

Madame à sa nouvelle bonne: — Vous dites que vous avez été en service pendant dix ans? — Oui, madame. — Vous faisiez le marché? — Non, madame, c'était sur un transatlantique.

Roqueplan disait à un bavard insupportable: Voulez-vous que je vous donne un bon conseil? Eh bien! tachez de rester trois jours sans parler; et, quand vous y serez parvenu, continuez!

Un nereux se désole à la mort de son oncle. — Quel vilain avare! Il aurait bien dû me payer, au moins, les droits de succession avant de mourir.

FERME LEDUC. Le sousigné a reçu instruction de l'honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, de vendre par encan public, LA PROPRIÉTÉ DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL connue sous le nom de

Real Estate Exchange. 17-1, rue N.-de-Dans, coin de la rue St-Jean, VENDREDI MATIN, le 23 FEVRIER PROCHAIN, à ONZE heures.

M. James Stewart & Co. Écriveurs, Téléphones No. 1867.